
Renvoi au comité d'instruction publique de l'ode sans-culottide offerte par le citoyen Mauduit, musicien à Elbœuf, lors de la séance du 28 nivôse an II (17 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'ode sans-culottide offerte par le citoyen Mauduit, musicien à Elbœuf, lors de la séance du 28 nivôse an II (17 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 408;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36307_t2_0408_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Extrait des délibérations de la Sté popul.; 30 frim. II]

Nous Violette, Gayet et Grézy, commissaires chargés par la Société populaire de Ribemont, district de St-Quentin, département de l'Aisne, de faire le procès-verbal de la fête de la Raison célébrée le décadi 30 frimaire en ladite commune de Ribemont après avoir pris communication du plan présenté à la Société par ses commissaires, avons rédigé ce qui suit :

La marche s'est ouverte par un piquet de cavalerie et un détachement du bataillon de Montdidier, en garnison à Ribemont. Au milieu d'une haie de volontaires du même bataillon marchaient les enfans mâles et femelles conduits par leurs instituteurs et institutrices. Ces enfans, espérances de la génération étaient suivis par un membre de la Société populaire portant l'arbre de la raison. Après eux marchaient encore la municipalité, ayant à sa tête deux hommes portant sur un brancard le livre sacré de la Constitution. On voyait ensuite paraître au milieu d'un groupe de jeunes citoyennes la déesse de la Raison portée sur un char par quatre membres de la Société et entourée du maire, du juge de paix et des présidents de la Société populaire et du Comité de Surveillance. Elle était suivie de la Société et de l'état-major du bataillon. C'est dans cet ordre que ce cortège est parti de l'hôtel commun pour se rendre au temple de la Raison. Arrivé au lieu qui sera dorénavant consacré aux séances de la Société populaire la déesse a été mise sur un autel élevé au milieu du temple. Là, entourée des jeunes personnes qui l'accompagnaient, elle a reçu non les hommages du peuple, mais le serment de ne suivre désormais que le culte de la Raison. Plusieurs orateurs ont peint ensuite dans des discours pleins d'énergie et animés du plus pur républicanisme le bonheur que procure la philosophie née et soutenue par la liberté. Ils ont été suivis de chants et d'hymnes patriotiques au milieu des vifs applaudissements des spectateurs et des cris mille fois répétés de Vive la République, le cortège est parti dans le même ordre du temple de la Raison et s'est rendu sur la place où au lieu d'une croix on a planté l'arbre de la Raison, de là le cortège est retourné à la Maison commune. Cette fête s'est terminée par des danses et des jeux où le peuple tout entier à sa liberté a oublié pour un moment qu'il avait encore des ennemis qui cherchaient à la renverser.

VIOLETTE (présid.), GAYET, C. MOËN.

6

Le citoyen Mauduit, musicien à Elbœuf, envoie à la Convention nationale une ode sans-culottide, dont il a composé la musique, et il demande à être mis à portée de rendre son talent utile dans les fêtes républicaines (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi au comité d'instruction publique.

(1) P.V., XXIX, 294.
(2) Rien au Bⁱⁿ.

[Elbeuf, 3 niv. II] (1)

« Citoyens Législateurs,

Je suis artiste musicien, et véritable sans-culottes, âgé de 28 ans, né de parents pauvres, je fus placé dans un psalette d'enfants de chœur où j'ai passé ma première jeunesse dans l'étude des éléments des sciences et particulièrement de la musique, dans la partie de la composition et de l'orgue.

Favorisé par d'assez heureuses dispositions, je suis parvenu au point d'être passable organiste, et de vivre jusqu'à présent de mon talent. Aujourd'hui avec une femme et plusieurs enfants, je perds à Elbeuf par la suppression des orgues une place, dont le revenu étoit mon seul moyen de subsister, et il ne me reste plus que mon talent, mon courage, mon patriotisme, et mon amour pour la liberté.

Citoyens, vous venez d'établir des fêtes républicaines, dans lesquelles vous appelez tous les arts à votre secours, pour les rendre pompeuses et solennelles; et par là vous offrez aux artistes une carrière brillante à parcourir; je désirerois donc, Citoyens, être à portée de rendre mon talent utile dans ces nouvelles institutions.

Après un long esclavage, dégagé pour jamais des chaînes honteuses d'un vil despotisme, comme tous les bons républicains, je me suis élancé dans une sphère nouvelle, et me livrant avec un saint enthousiasme aux doux attraites de la liberté, je consacre mon talent et toutes mes facultés à ma chère patrie.

Embrassé du feu sacré du patriotisme, je puis sous les auspices de la raison suprême célébrer par des hymnes et des chansons sans-culottides, la liberté, l'égalité, les succès et les espérances de la République: je puis chanter les vertus républicaines de tous les illustres patriotes, et les exploits héroïques de nos vaillants défenseurs.

Disciple du divin Morphée j'essaierai d'apprendre à des Républicains, à rendre hommage à l'Être suprême, par des chants dignes d'un peuple libre. Citoyens, j'ai joint à cette pétition une Ode de sans-culottide dont j'ai composé la musique et que la seule voix d'un Chéron puisse rendre telle que je l'ai sentie. Je vous prie, Citoyens, de la soumettre à la censure des gens de l'art. Si elle est trouvée bonne, je demande qu'elle soit chantée dans la première fête publique et qu'elle soit insérée dans le bréviaire des fêtes de la Raison. »

MAUDUIT.

7

La société populaire d'Annonay, département de l'Ardèche, fait part à la Convention nationale qu'elle a ouvert une souscription volontaire, dont le produit sera employé à concourir au rétablissement de la marine méridionale; et que cette souscription a produit, en vingt minutes, 15,000 liv. à la nation (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) FⁱⁿA 1009^A, pl. 2, p. 1773.
(2) P.V., XXIX, 294.
(3) Bⁱⁿ, 28 niv. (suppl^o).